PATRIMOINE PIERRE
Société Civile de Placement Immobilier à capital fixe
Capital social : 8 467 200 €
38 avenue de l'Opéra - 75002 Paris
RCS PARIS 492 606 405
Visa AMF SCPI n°07-15 du 24 avril 2007
Société en liquidation

Références Gestion
AG : 287

POUVOIR
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE EN DATE DU VENDREDI 30 OCTOBRE 2026

CHOIX N°2

titulaire de :

Je soussigné(e) donne pouvoir de représentation en tant qu'associé(e) de la SCPI Patrimoine Pierre pour l'Assemblée Générale Ordinaire de ladite société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour, en conséquence, assister à la réunion de cette assemblée, signer toutes feuilles de présence, prendre part à toutes discussions, émettre tous votes, signer toutes pièces et procès-verbaux et généralement faire le nécessaire :

☐ au **Président de l'assemblée générale**

OU

☐ à.....également propriétaire de parts dans la société.

Fait le (date).....à (lieu).....

Signature du mandant (*):

(*) Précédée de "Bon pour Pouvoir"

Fait le (date).....à (lieu).....

Signature du mandataire (**):

(**) Précédée de "Bon pour Acceptation de Pouvoir"

Article L214-104 du Code monétaire et financier
Pour toute procuration d'un associé sans indication de mandataire, le président de l'assemblée générale émet un avis favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par la société de gestion et un vote défavorable à l'adoption de tous autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'associé doit choisir un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant.